



# RAVALEMENT DES FACADES

*Mise  
en valeur du patrimoine*

## FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RENOVATION DES FACADES



### Pièces à fournir :

- Demande de subvention dûment remplie et signée.
- Règlement d'octroi de la prime pour ravalement des façades rempli et signé.
- Copie de la demande d'autorisation d'urbanisme (déclaration préalable...).
- Devis descriptif (s) et estimatif (s) des entreprises et /ou fournisseurs (s).
- Attestation de propriété ou copie des titres de propriété.
- Un RIB.
- Dans le cas d'une copropriété : le règlement de copropriété, le procès verbal de l'assemblée générale ayant autorisé les travaux et précisant le syndic ou le copropriétaire habilité à déposer la demande de subvention et à percevoir les fonds.
- Dans le cadre d'un locataire : l'autorisation du propriétaire d'engager les travaux.

## LE PATRIMOINE BÂTI DE BOUZIGUES

est riche et doit être préservé.

Le caractère et l'identité de notre village, son rayonnement touristique, sa qualité de vie et son activité économique en dépendent. Il convient donc de préserver ce patrimoine précieux.

Le ravalement des façades est l'opportunité de faire réaliser des travaux nécessaires à la bonne conservation de votre patrimoine: le cas échéant, cet investissement se retrouve en partie à la revente.

Il participe également progressivement à l'amélioration du cadre de vie. Il permet de maintenir en bon état d'entretien et d'habitabilité l'ensemble des immeubles et maisons de construction parfois ancienne.

C'est dans ces objectifs que la mairie de Bouzigues lance une campagne de ravalement des façades en collaboration avec Sète Agglopôle Méditerranée.

Il s'agit d'aider les propriétaires privés de maison individuelles et d'immeubles à usage d'habitation, localisés dans un secteur stratégique, à organiser et financer des travaux de mise en valeur de leur façade.

Le patrimoine bâti de notre village est un héritage commun dont nous bénéficions tous. Il est donc important de veiller ensemble à sa mise en valeur.

Pour vous accompagner dans cette démarche je vous invite à prendre connaissance de ce « *mode d'emploi* ».



Eliane ROSAY  
Maire de Bouzigues

## POURQUOI RAVALER LES FACADES ?

Le ravalement des façades est important :

- **pour tous:** il préserve le paysage urbain et met en valeur le patrimoine.
- **pour les habitants:** il améliore le confort.
- **pour les commerçants :** il favorise leur attractivité.
- **pour les propriétaires :** il apporte une plus-value à leur bien immobilier.

## EN QUOI CONSISTE LE RAVALEMENT ?

Sur l'avis du comité technique de l'opération, sont pris en compte :

- les travaux d'entretien simple de crépi,
- le traitement d'ensemble d'une façade qui comprend la restauration de tous les éléments qui la composent et l'intervention de divers corps d'état (hors vitrine, store et enseigne) :

### Maçonnerie

- Mur selon sa composition, sa finition, son décor de surface,
- Eléments en relief (appelés aussi modénature) : corniches, bandeaux horizontaux et verticaux, encadrements des baies, entablement sur la porte d'entrée, balcons....

### Zinguerie

Gouttières, descentes d'eaux pluviales, protection des éléments en relief (corniches, entablements....)

### Plomberie

Suppression des descentes d'eaux usées de la façade, étanchéité, balcons et terrasses.

### Les travaux de réfection ou de remplacement des menuiseries, des ferronneries et de la zinguerie.

- Pour toutes les parties métalliques des menuiseries.
- Pour les garde-corps et les grilles.

### Peinture

Façade, boiseries, éléments métalliques.

### Travaux de dissimulation des divers réseaux de distribution d'énergie et de télécommunication.

Les techniques choisies doivent être adaptées :

- à l'état du support et à sa composition,
- à la mise en valeur des éléments intéressants de la façade, moulure, décors sculptés ou peints,
- à l'architecture et au style du bâtiment, au contexte

## QUELLES SONT LES CONSTRUCTIONS CONCERNEES ?

### Pourront faire l'objet de la prime :

- les constructions de 20 ans et plus (la date qui importe reste le 1er jour d'habitabilité des locaux ou la déclaration d'achèvement de la construction en dernier recours).
- Les façades d'immeubles à usage d'habitation, leurs annexes et murs de clôtures situés en limite de voie publique.
- Les façades des immeubles abritant un ou des logements, que ceux-ci soient occupés ou vacants.
- Les façades des immeubles à usage mixte d'habitation et commercial, après accord du comité technique (hors enseigne).

La construction doit être située sur la commune de Bouzigues, dans le secteur défini :

- Secteurs UAa, UAb et UCa du PLU

### Sont exclus:

- les façades sur cours privatives,
- Les immeubles non affectés à l'habitation,
- Toutes les opérations neuves de construction.

### BON A SAVOIR

Le choix des matériaux et des couleurs devra tenir compte du règlement du PLU et du règlement de l'AVAP

## QUELLES SONT LES AIDES DE LA MAIRIE ?

Le subventionnement des travaux de façade se fera à hauteur de 20% du montant hors taxes total des travaux sur façade avec une participation financière plafonnée à 2.500 € par projet.

### BON A SAVOIR

*L'attribution d'une subvention pour la réalisation de travaux sur une façade est cumulable avec l'aide octroyée par Sète Agglopol Méditerranée. Cette aide sera du même montant que celle attribuée par la Commune de Bouzigues.*

## LES PIECES A JOINDRE A VOTRE DEMANDE

Pour la présentation au comité technique, les dossiers de demande de subvention se composeront :

- du présent règlement daté et signé.
- du formulaire de demande de subvention dûment complété, daté et signé.
- d'un titre ou d'un acte de propriété.
- d'un plan de situation de la construction.
- d'une photocopie de la façade avant travaux.
- de l'autorisation du Maire de réaliser les travaux après dépôt d'une déclaration préalable ou d'un permis de construire.
- d'un devis détaillé des travaux faisant apparaître les surfaces concernées, les techniques utilisées ainsi que les matériaux et produits employés.

J'ai bien pris connaissance du règlement :

Fait à .....

Le .....

(Signature du demandeur)

## QUELLES SONT LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION ?

Pour obtenir la prime, les conditions suivantes doivent être remplies :

- **L'obtention préalable d'une autorisation d'urbanisme**

Tout travaux ayant pour objet de modifier la façade doivent obligatoirement faire l'objet d'une déclaration préalable de travaux.

- **le respect des règles d'urbanisme**

Au présent règlement s'ajoutent les prescriptions établies dans le cadre du PLU et de la future AVAP lors des dépôts des déclarations de travaux ou de permis de construire.

- **les travaux devront être réalisés par des entreprises du bâtiment**

Les travaux devront être réalisés par des entreprises du bâtiment inscrites au registre des métiers ou au registre du commerce et des sociétés.

- **La décision d'attribution d'une prime est prise par le comité technique**

Le comité technique se prononcera systématiquement sur l'intérêt architectural des travaux, le choix des matériaux, des couleurs... Celui-ci tiendra compte de l'avis émis par l'ABF.

Vous recevrez, dans un délai d'un mois à compter de la date de dépôt de votre demande, un avis vous informant de l'acceptation ou du rejet de votre demande de subvention.

- **Critères quantitatifs de recevabilité des programmes**

En fonction de l'enjeu esthétique contrasté, la commune pourra conditionner l'octroi de la subvention à la mise en conformité des éléments non conforme existants en façade (climatiseurs, paraboles, menuiseries PVC....)

- **Le panneau de communication fourni par la commune de Bouzigues**

Il devra avoir été affiché conformément à l'engagement pris au moment du dépôt de la demande de subvention : affichage pendant la durée de des travaux et durant les deux mois consécutifs à leur achèvement.

- **Les travaux ne devront pas avoir démarré avant la réception de l'avis favorable de subvention prévisionnelle, et devront être engagés dans un délai maximum d'un an suivant la notification.**

Celle-ci sera réservée pour chaque dossier, pendant une durée maximale de 2 ans après l'accord écrit de la commune. Passé ce délai, la subvention sera annulée.

## COMMENT PROCEDER?

### Etape 1 : RETIRER LE DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

- Le propriétaire demande une autorisation d'urbanisme. Remplir un formulaire de déclaration préalable (imprimé Cerfa n° 13703\*06) ou le télécharger sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr)

- Le propriétaire prend connaissance du règlement d'octroi de la prime d'aide aux travaux de rénovation des façade.

- le propriétaire retire auprès de la mairie un formulaire de demande de subvention

### Etape 2 : DEPOT DU DOSSIER COMPLET

- le propriétaire dépose le dossier complet de demande de subvention à la mairie.

-Délai d'instruction de la mairie : 1 mois

### Etape 3 : NOTIFICATION AU DEMANDEUR DE LA SUBVENTION PREVISIONNELLE PAR COURRIER

-Avant de démarrer les travaux, le propriétaire doit :

\* attendre l'accusé de réception du dossier de demande de subvention,

\* faire une demande d'autorisation de voirie pour installer le chantier.

### Etape 4 : ENGAGEMENT DES TRAVAUX A RECEPTION DE L'AVIS FAVORABLE ET AFFICHAGE DE L'AUTORISATION DE TRAVAUX

### Etape 5 : ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION

- Le propriétaire adresse à la mairie, à la fin des travaux, une demande de versement de subvention dans l'année suivant la notification et joint les justificatifs et factures acquittées.

- La mairie vérifie la conformité des travaux.

- La subvention est versée au propriétaire

CONTACT : Service urbanisme  
Mairie de BOUZIGUES  
04 67 78 30 12



R  
A  
V  
A  
L  
E  
M  
E  
N  
T  
  
D  
E  
S

F  
A  
C  
A  
D  
E  
S

## REGLEMENT D'OCTROI DE LA PRIME D'AIDE AUX TRAVAUX DE RENOVATION DE FACADES

---

Vous envisagez peut-être de vous lancer dans la réhabilitation de votre construction, et notamment de ses façades.

Afin de vous aider à organiser ces travaux, une prime à la rénovation a été mise en place par la commune de Bouzigues il s'agit d'une prime attribuée aux propriétaires privés de maisons individuelles et d'immeubles à usage d'habitation en fonction des travaux réalisés.

Je soussigné : (bénéficiaire de la subvention) .....

Domicilié (e) à .....

Téléphone (fixe / portable) .....

Adresse mail .....

Propriétaire occupant

Copropriété

Locataire

Propriétaire bailleur

Indivision

J'ai pour projet le ravalement de la façade. Bâtiment à ravalement :

Maison individuelle

Immeuble en location

mixte : maison individuelle et commerce au RDC

Immeubles en copropriété. Nombre de logements .....

Commerce

Autres : .....

Adresse de la construction concernée par la demande : .....

Les travaux sont évalués par l'entreprise à .....euros TTC (montant prévisionnel)

Descriptif des travaux envisagés (ou joindre le devis de l'entreprise) : préciser la nature des matériaux, la technique utilisée, la peinture, les teintes...).

Les travaux seront exécutés par (nom et adresse de l'entreprise) : .....

Date prévisionnelle de démarrage des travaux .....

Autorisation d'urbanisme (déclaration préalable) déposée le .....

Et délivrée le .....

Je sollicite une aide communale pour la rénovation des façades.

## ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Je soussigné(e)(nom et prénom) : .....porteur du projet de ravalement de façades situé .....certifie exacts les renseignements portés ci-avant.

J'ai pris connaissance du règlement d'attribution de la prime d'aide au ravalement de façade.

### **Je m'engage à :**

- Ne pas commencer les travaux avant d'avoir reçu la notification de l'autorisation d'urbanisme relative au projet et la notification de l'accord de subvention.
- Commencer les travaux dans un délai d'un an à compter de la notification de l'avis favorable de subvention.
- Faire réaliser les travaux conformément au projet défini et approuvé, des prescription édictées et des conseils donnés.
- Faire réaliser les travaux par des professionnels du bâtiment inscrits soit au registre du commerce, soit au répertoire des métiers et de ne pas recourir à du travail clandestin ou dissimulé pour la réalisation des travaux. L'intervention des entreprises doit comprendre la fourniture et la mise des matériaux et équipements.

### **Je reconnais être informé(e) que :**

- La mairie de Bouzigues se réserve la possibilité de faire des contrôles à tout moment et que le non-respect des engagements contractés entraîne l'annulation de l'aide.
- Les accords de subvention sont calculés sur les devis fournis dans le dossier de demande de subvention (le montant définitif de subvention sera calculé en fonction des factures présentées). Si en cours de chantier, des travaux complémentaires s'avèrent nécessaires, de nouveaux devis devront être fournis (sans cette demande complémentaire, ces travaux ne pourront pas être pris en compte lors du paiement de la subvention).
- Le versement de la subvention ne pourra intervenir qu'après la production des factures acquittées et après l'avis favorable des services de la commune de Bouzigues sur la conformité des travaux par rapport à l'autorisation accordée lors de la demande.

J'ai bien pris note que la présente demande ne valait pas confirmation de l'aide communale.

Fait à .....  
Le .....

(Signature du demandeur)

## **Cadre réservé à la Mairie**

Date de dépôt de la demande : .....

Date de la présentation à la commission : .....

Montant global des travaux : .....

Montant de la prime qui sera attribuée sous réserve du respect du règlement et des prescriptions faites : .....

Avis de la commission communale :

- Avis favorable
- Avis défavorable
- Sous réserve
- Dossier incomplet
- Modification à apponter

A Bouzigues, le .....

### **ATTENTION :**

Seuls les dossiers complets pourront être subventionnés.

En aucun cas, la commission n'acceptera une demande de prime dont les travaux seront commencés ou terminés à la réception du dossier. Celui-ci sera définitivement rejeté.

C'est à l'issue de l'instruction et de l'accord de la commission que les travaux pourront commencer.

L'action pourra être revue en fonction des évolutions réglementaires et de la volonté souhaitée par la Commune.

Les subventions attribuées par la Commune sont accordées dans la limite des crédits réservés à cet effet.